

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2319>



Mutations 2022 dans le second degré : faites vos vœux/ !

- SECONDAIRE

Ouverture du mouvement 2022
Du 9 au 30 novembre

**SUD éducation
vous accompagne**

<http://mutations.sudeducation.org/>

Publication date: mardi 9 novembre 2021

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Vous souhaitez participer au mouvement, néanmoins la procédure de mutation dans l'Éducation nationale peut sembler opaque. Il est par conséquent très important d'être accompagné-es par SUD éducation afin de vous aider dans vos démarches.

Retrouvez toutes les informations ici : <https://mutations.sudeducation.org/>

[Article spécial stagiaires](#)

Les élu-es et les militant-es de SUD éducation sont à vos côtés pour défendre l'égalité de traitement entre tous les personnels et s'assurer que tou-ttes disposent des mêmes informations concernant les procédures de mutation. Les suppressions de poste massives dans le second degré ont largement contribué à bloquer le mouvement. Supprimer des postes comme le fait Blanquer, c'est empêcher la mobilité des personnels.



Les mutations se déroulent en deux temps :

- d'abord le mouvement inter-académique pour changer d'académie,
- puis le mouvement intra-académique pour pouvoir faire des vœux à l'intérieur de votre académie.

Une infographie intitulée "Le mouvement est ouvert ! Faites vos vœux". Elle détaille les étapes du mouvement : de 9 au 30 novembre pour formuler les demandes de mutation, avant le 30 novembre 2021 et le 7 janvier 2022 pour valider les vœux, le 1er janvier 2022 pour consulter les barèmes, et le 3 mars 2022 pour connaître les résultats. Elle mentionne également l'ouverture des phases intra-académiques à partir du 8 mars 2022. Des icônes de téléphone, mail, et calendrier illustrent les étapes. Le logo "éducation SUD Solidaires" est présent.

**Le mouvement est ouvert !
Faites vos vœux**

Vous souhaitez participer au mouvement, néanmoins la procédure de mutation dans l'Éducation nationale peut sembler opaque. Il est par conséquent très important d'être accompagné-es par SUD éducation afin de vous aider dans vos démarches. Les élu-es et les militant-es de SUD éducation sont à vos côtés pour défendre l'égalité de traitement entre tous les personnels et s'assurer que tou-ttes disposent des mêmes informations concernant les procédures de mutation. Les suppressions de poste massives dans le second degré ont largement contribué à bloquer le mouvement. Supprimer des postes comme le fait Blanquer, c'est empêcher la mobilité des personnels.

Les mutations se déroulent en deux temps : d'abord le mouvement inter-académique pour changer d'académie, puis le mouvement intra-académique pour pouvoir faire des vœux à l'intérieur de votre académie. Les militant-es de SUD éducation pourront vous conseiller à plusieurs moments de la procédure de mutation : au moment de formuler vos vœux, au moment de la publication de votre barème sur le portail de votre académie, puis lors des démarches de suivi des demandes de mutation, puis éventuellement au moment des résultats, ainsi que lors de vos besoins.

Les étapes du mouvement

- ➔ **de 9 au 30 novembre** : vous formulez vos demandes de mutation sur le portail de votre académie et mouvement(s) syndicaux nationaux et sur votre portail DCFP.
- ➔ **avant le 30 novembre 2021 et le 7 janvier 2022** : vous validez vos vœux et vos demandes de mutation dans l'ordre puis vous le réviserez, signez et complétez les pièces justificatives demandées au ou à la chef de l'établissement.
- ➔ **janvier 2022** : consultez et vérifiez votre barème sur l'académie.
- ➔ **3 mars 2022** : vous recevez le résultat de votre demande.
- ➔ **à partir du 8 mars 2022** : ouverture des phases intra-académiques !

Des outils syndicaux pour vous accompagner !

Rendez-vous sur le site : <https://mutations.sudeducation.org/>

- pour calculer votre barème,
- pour consulter les barèmes académiques des années précédentes,
- pour demander à SUD éducation de suivre votre demande de mutation,
- pour connaître les dates et lieux inscrites aux vœux d'information de SUD éducation ouvertes à toutes les collèges

Les étapes du mouvement

- **du 9 au 30 novembre** : Vous formulez vos demandes de mutation sur I-Prof - phase interacadémique et mouvements spécifiques nationaux et sur postes à profil (POP).
- **entre le 30 novembre 2021 et le 7 janvier 2022** : Vous téléchargez vos confirmations de demandes de mutation dans I-prof puis vous le retournez signé et comportant les pièces justificatives demandées au ou à la chef-fe d'établissement.
- **janvier 2022** : consultez et vérifiez votre barème sur I-prof.
- **3 mars 2022** : vous recevrez le résultat de votre demande.
- **à partir du 8 mars 2022** : ouverture des phases intra-académiques.

Des outils syndicaux pour vous accompagner !

Les militant-es de SUD éducation s'assurent toute l'année que vos droits sont respectés. Pendant le mouvement, elles et ils vous accompagnent :

- vous pouvez d'ores et déjà calculer votre barème : <https://mutations.sudeducation.org/2d-degre/#simu>
- pour voir quelles académies vous sont accessibles grâce au calculateur de barème de SUD éducation : <https://mutations.sudeducation.org/barres-du-mouvement-second-degre-par-disciplines/>
- vous trouverez aussi sur le site un formulaire à remplir afin d'être conseillé-e par SUD éducation dans votre mutation. <https://mutations.sudeducation.org/>
- contactez le syndicat SUD éducation de votre département pour être accompagné-e,
- participez aux visios d'information syndicale sur Zoom en vous inscrivant sur ce lien. Ces visios sont ouvertes à tous les personnels, syndiqué-es ou non, et permettront de vous présenter le mouvement, les conseils dans la saisie des vœux et de trouver des réponses à vos questions.